

## « *EBE – annuités = revenu disponible* », une formule trompeuse .

*L'appréhension économique de l'exploitation est à son image : complexe.*

*Le revenu concerne l'économique . Le disponible relève de la trésorerie.*

*Le revenu disponible est un leurre.*

**I / Le solde « EBE moins annuités » n'est un revenu dans aucun des domaines suivants :**

**Comptable** : ce n'est pas un solde du compte de résultat. **Fiscal et social** : il n'est jamais déclaré comme tel. **Juridique** : il n'est jamais réparti entre associés d'une société. **Privé** : ce n'est pas le montant des prélèvements de l'exploitant. **Economique** : il est faux. Explications à l'aide de deux exemples, sous forme d' hypothèses d'école pour mieux illustrer le propos :

**1er cas** : l'agriculteur a autofinancé tous ses équipements. Il n'a aucun emprunt. D'où l'équation suivante :  $EBE - 0 \text{ € d'annuités} = EBE$ , qui serait le revenu ? Faux . Ce « revenu » a été obtenu à l'aide d'équipements qui y ont perdu de la valeur. Or cette dépréciation économique est une charge à déduire, en tant que « consommation » d'équipements, même si ce n'est pas une dépense.

L'économique ne se réduit pas à la trésorerie.

**2ème cas** : l'agriculteur est locataire de tous ses équipements. Il a emprunté pour acheter son cheptel vaches et ses terres. D'où l'équation suivante :  $EBE - \text{annuités} = \text{revenu}$ . Faux. Ce « revenu » est diminué des intérêts, mais aussi, et à tort, du capital remboursé. Celui-ci n'est qu'un rendu d'argent emprunté et non une consommation, donc pas une charge, bien que ce soit une dépense. Et, les terres et le cheptel ne se déprécient pas.

Au-delà de ces deux cas, «  $EBE - \text{annuités} = \text{revenu}$  » serait juste si la dotation aux amortissements des équipements était égale au capital des emprunts remboursé Ce qui n'arrive jamais, ou très très rarement.

**II / Le solde « EBE moins annuités » n'est pas un disponible.** Ce soit-disant disponible ne figure nulle part, ni en caisse, ni en banque. L'EBE, lui même, n'en est d'ailleurs pas un, car il résulte de produits moins charges et non de recettes moins dépenses. Toutefois, ce solde représente néanmoins un disponible potentiel : à réaliser, en partie ( ventes à encaisser, stocks à vendre...).

**Ladite formule** ne devrait-elle pas être réservée que pour établir des prévisions, en requalifiant le solde de « Disponible potentiel pour prélèvements et autofinancement » ? Mais l'utiliser pour calculer un revenu, qui est faux et qui ne sert à rien, c'est faire fi de celui-ci en tant qu'indicateur économique. En plus, alors que les agriculteurs, eux, s'en soucient de leur revenu, les voilà incités à regarder...l' EBE !

**La comptabilité** est plus appropriée que ce subterfuge pour parler revenu et dire s'il est suffisant, pour : 1/ rembourser le capital des emprunts, 2/ assurer les prélèvements de l'exploitant, 3/ dégager de l'autofinancement. Avec la méthode suivante :  $\text{Revenu} + \text{Amortissements des équipements} - \text{Capital d'emprunts remboursé} - \text{Prélèvements} = \text{Autofinancement possible}$ . Positif, ce solde atteste de la viabilité économique de l'exploitation. Son montant conditionne le maintien de l'outil en état de marche. Il est complet (avec plus-value s'il y a ) et précis : après des prélèvements constatés. Le traitement fiscal des amortissements n'a aucune incidence sur son montant ; ceux-ci sont réintégrés au revenu.

**Et l'efficacité ?** Viabilité ne signifie pas efficacité économique. Le taux d' EBE en est un des indicateurs. Le privilégier pour des comparaisons entre exploitations est réducteur et souvent trompeur : il est rarement comparable. Plus pertinent est le taux de Valeur Ajoutée par OTEX , avec taux de répartition « Valeur Ajoutée + Primes » entre emploi et équipements.

Gustave DELAIRE

